

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2024/02/01-12-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 1^{er} février 2024, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés et notamment son Annexe III,

Considérant la proposition du Président de l'établissement de nommer Monsieur Jean-Louis MORO en qualité de Vice-président en charge de la responsabilité sociétale de l'établissement,

Considérant que Monsieur Jean-Louis MORO, Professeur agrégé, satisfait aux conditions statutaires susvisées requises,

DECIDE :

OBJET : Désignation du Vice-président en charge de la responsabilité sociétale de l'établissement

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

Article 1^{er} :

APPROUVE la nomination de Monsieur Jean-Louis MORO en qualité de Vice-président fonctionnel en charge de la responsabilité sociétale de l'établissement.

Article 2 :

La durée du mandat du Vice-président fonctionnel en charge de la responsabilité sociétale de l'établissement prend fin au plus tard à la date de l'élection d'un nouveau Président.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix favorables et 3 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 31

Membres représentés : 4

Fait à Marseille le 1^{er} février 2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

